Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130411-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-13/04-11 – Dispositif " Chantiers et stages à caractère éducatif " 2026

Vu la circulaire du 24 décembre 2021 du Ministre délégué en charge des comptes publics à L'URSAFF relative aux conditions de mise en place du dispositif « Chantiers et stages à caractère éducatif » ;

Considérant l'action consiste à proposer aux jeunes de la commune la réalisation de petits chantiers de proximité sur le territoire communal, rémunéré par virement ;

Considérant que le financement est assuré par la collectivité territoriale assurant l'action ;

Considérant que les sommes versées en contrepartie de la mission sont considérées comme des aides attribuées en contrepartie de la mission accomplie. Ces sommes sont exclues de l'assiette de toutes cotisations et contributions (CSG-CRDS) de sécurité sociale, si le montant n'excède pas 15 € par mission et par jeune ;

Considérant l'agrément accordé à la commune de Pleine-Fougères en date du 27 mars 2026 par la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarité ;

Considérant que Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir mettre en place ce dispositif sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130411-DE

- de participer à la mise en place du dispositif « Chantiers et stages à caractère éducatif » sur la commune à compter du 6 juillet 2026 jusqu'au 31 juillet 2026 ;

- d'ouvrir le dispositif à 10 jeunes de la commune de 16 à 18 ans ;

- que le dispositif se déroulera pendant les vacances scolaires (période estivale) ;

- que chaque mission durera 3 h 30 (pause obligatoire d'1/2 h comprise) sur la tranche horaire d'un matin du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 sur un maximum de 15 jours ;

- que chaque mission de 3 h 30 sera rémunérée 15 € par virement ;

- que la mission proposée consistera essentiellement à aider pour :

- l'entretien des espaces verts

- l'entretien des espaces scolaires (nettoyage de la cour, nettoyage des jeux extérieurs mis à disposition des enfants)

- le désherbage

- le nettoyage de salles

- le nettoyage des véhicules communaux

- la peinture de locaux

- le classement de documents administratifs

- etc.

- que chaque jeune soit encadré par un agent communal référent ;

- que les inscriptions se feront à la mairie et pour une même date dans l'ordre d'inscription du jeune ;

- que chaque mission impliquera la signature d'un contrat, avec formulaire d'inscription, une autorisation parentale et une attestation d'engagement de bon comportement ;

- que les pièces à joindre au dossier seront : une copie de l'attestation d'assuré social ou de la carte vitale, une attestation d'assurance responsabilité civile, une pièce d'identité et un RIB;

- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à l'ensemble de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
15 AVR. 2026